



**ORDRE DE
L'EXCELLENCE
EN ÉDUCATION**
Leur réussite, notre devoir


**GUIDE DE MISE
EN CANDIDATURE**

Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation

Pour toute information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418 643-7095
Ligne sans frais: 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère:
www.quebec.ca



Vous connaissez une personne impliquée dans le domaine de l'éducation ou de l'enseignement supérieur au Québec qui, par ses actions ou son engagement bénévole, fait rayonner notre système éducatif? Proposez dès maintenant sa candidature à l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec! Cette distinction vise à souligner la contribution significative, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, de ces acteurs de la société québécoise.

En décorant des personnes à titre de membres, de membres distingués ou de membres émérites, l'Ordre de l'excellence en éducation concrétise la volonté du gouvernement du Québec de souligner officiellement les contributions de celles et ceux qui se distinguent par leur participation au rehaussement de l'enseignement québécois. En intégrant l'Ordre, le récipiendaire rejoint une communauté d'individus partageant les mêmes mérites.

L'Ordre se décline en trois titres permettant une progression pour ses membres qui pourront ainsi être récompensés plus d'une fois pour leur contribution à l'avancement de la cause de l'éducation. Il s'agit des titres suivants :



Membre

Le membre est une personne nommée par le ministre de l'Éducation, sur la recommandation du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation, pour sa contribution au système éducatif québécois.



Membre distingué

Une promotion au titre de membre distingué est possible cinq ans après la nomination à titre de membre. Le titre de membre distingué récompense la contribution significative d'une personne au système éducatif québécois.



Membre émérite

Une promotion au titre de membre émérite est possible cinq ans après la nomination ou la promotion au titre de membre distingué. Le titre de membre émérite récompense une contribution exceptionnelle au système éducatif québécois et à son rayonnement.

Les décorations sont l'œuvre de l'artiste joaillière et enseignante à l'École de joaillerie de Montréal, Mme Christine Larochelle. Faites en bronze, elles sont inspirées de l'iris versicolore, emblème du Québec. Les couleurs choisies pour les rubans des insignes sont le violet, couleur de la connaissance et symbolisant aussi le sérieux, et le bleu que l'on trouve sur le drapeau du Québec, qui symbolise le calme, la sagesse et la liberté.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne dont la candidature est proposée doit être née au Québec ou y résider et avoir contribué ou contribuer de façon significative au système éducatif québécois.
2. La candidature doit porter sur un ensemble de réalisations et d'actions accomplies par la personne concernée et pour lesquelles l'on peut témoigner notamment :
 - de l'innovation et des retombées de sa contribution dans son milieu;
 - du rayonnement et de la reconnaissance de ses actions;
 - de la durée de son implication.
3. Une candidature à titre posthume peut être présentée.
4. Seuls les dossiers de candidature **complets** seront évalués.

EXCLUSION

Ne peut être candidate à l'Ordre la personne qui dépose elle-même sa candidature.

PROPOSITION D'UNE CANDIDATURE

Une candidature peut être déposée par :

- toute personne physique;
- toute personne représentant les autorités d'une organisation scolaire ou d'un établissement d'enseignement supérieur, soit :
 - un centre de services scolaire ou une commission scolaire;
 - une école primaire ou secondaire, publique ou privée;
 - un centre de formation aux adultes ou de formation professionnelle;
 - un collège d'enseignement général et professionnel;
 - un établissement d'enseignement collégial privé;
 - un établissement d'enseignement universitaire;
- toute personne représentant une organisation n'étant pas une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur.

IMPORTANT : Les personnes physiques et les organisations n'étant pas une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur **doivent obtenir l'appui** d'une autre personne pour déposer une candidature. Celle-ci doit être en mesure de juger et de reconnaître le degré d'excellence de la candidate ou du candidat. Il peut s'agir, notamment :

- d'un membre de la direction d'une école primaire;
- d'un membre de la direction d'un centre de services scolaire ou d'une commission scolaire;
- du président d'un conseil d'établissement ou d'administration d'un centre de services scolaire;
- du président d'un conseil des commissaires d'une commission scolaire;
- d'un membre du rectorat d'un établissement universitaire;
- du président d'un conseil d'administration d'un établissement ou d'une organisation;
- d'une personne responsable d'une unité administrative ou d'un département.

INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Le formulaire de mise en candidature peut être rempli en ligne à l'adresse suivante : education.gouv.qc.ca.

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir en main les informations concernant la personne proposée, soit :

- ses coordonnées personnelles ou professionnelles;
- sa dernière activité professionnelle ou son activité actuelle;
- les réalisations et les actions qui motivent sa mise en candidature;
- les coordonnées de la personne appuyant la candidature, lorsque requis;
- toute autre pièce pouvant étayer la candidature.

Pour présenter une candidature complète, vous aurez à répondre aux questions se trouvant dans le formulaire. Pour ce faire, nous vous invitons à rédiger vos réponses dans un document à part (ex. : un document Word) qui devra être transmis **en format PDF** à l'endroit prévu pour le dépôt des pièces jointes.

RAPPEL

Pour que le dossier de candidature soit complet :

1. Vous devez remplir toutes les sections du présent formulaire (sauf l'étape 3 si vous représentez une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur).
2. Vous devez rédiger vos réponses aux deux critères demandés à l'étape 4 dans un document à part que vous transmettez en format PDF à l'endroit prévu (étape 5 du formulaire).
3. Cliquer sur le bouton « Soumettre ».

Vous recevrez un courriel de confirmation et, lorsque requis, un courriel sera automatiquement transmis à la personne appuyant la candidature. Celle-ci devra suivre les indications pour proposer sa recommandation.

RÉDACTION DE LA MISE EN CANDIDATURE

La mise en candidature est l'occasion de décrire les réalisations et les actions accomplies par la personne proposée. La rédaction de la mise en candidature devra faire en sorte qu'il soit possible, à sa lecture, de juger de l'excellence de la personne.

Deux critères ont été retenus pour évaluer les candidatures :

1. Innovation et retombées de la contribution de la personne dans son milieu;
2. Rayonnement, reconnaissance et temporalité de ses réalisations et de ses actions.

Concernant le **premier critère**, vous devez répondre aux questions suivantes :

- En quoi les réalisations et les actions accomplies par la personne proposée démontrent-elles qu'elle a innové dans le milieu de l'éducation?
- Ces réalisations et ces actions ont-elles eu des retombées et engendré des résultats significatifs dans son milieu?
- Ces réalisations et ces actions sont-elles accomplies en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes? Si oui, lesquelles?

Pour répondre, nous vous invitons à vous inspirer des éléments suivants :

- les réalisations et les actions accomplies;
- la façon dont ces réalisations et ces actions ont mobilisé d'autres personnes dans le milieu;
- la façon dont ces réalisations et ces actions ont été reconnues et ont favorisé la cohésion dans le milieu.

Concernant le **deuxième critère**, vous devez répondre aux questions suivantes :

- En quoi les réalisations et les actions accomplies par la personne proposée démontrent-elles qu'elle a rayonné dans son milieu et qu'elle a été reconnue par le milieu de l'éducation?
- Ces réalisations et ces actions dépassent-elles ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi ou de son mandat?
- Ces réalisations et ces actions ont-elles eu des retombées sur la communauté, que ce soit sur les scènes locale, régionale ou nationale? Sont-elles citées en exemple ou reproduites dans différents milieux ou régions?
- Ces réalisations et ces actions s'inscrivent-elles en durée dans le temps?

Pour répondre, nous vous invitons à vous inspirer des éléments suivants :

- les répercussions des réalisations et des actions accomplies par la personne proposée sur son milieu immédiat;
- la façon dont elle se démarque dans son milieu;
- le nombre d'années consacrées à ces réalisations et à ces actions.

RAPPEL : Vous pouvez utiliser un **maximum de 500 mots** pour répondre à **chacun des critères**. Soyez clairs et concis. Vous souhaitez décrire d'autres expériences pertinentes ou faits saillants que vous jugez dignes de mention concernant la personne proposée? Vous pouvez le faire en rédigeant un **texte supplémentaire** ayant au **maximum 250 mots**.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Chaque candidature est évaluée par le Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation. Composé de dix membres, il est institué dans le but de conseiller le ministre de l'Éducation relativement à la nomination d'une personne ou à la promotion d'un membre à l'un des titres de l'Ordre.

Chaque année, le Conseil de l'Ordre recommande au plus soixante personnes pour l'ensemble des titres. Il doit évaluer chaque candidature au mérite et justifier dans un avis écrit au ministre chacune des recommandations qu'il émet. Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les suivants :

1. Innovation et retombées de la contribution de la personne nommée;
2. Rayonnement et reconnaissance;
3. Temporalité de son action.

Le choix final des personnes nommées membres de l'Ordre demeure la prérogative du ministre.

DATE LIMITE

Pour connaître les dates de l'appel de candidatures, visitez la page Web de l'Ordre à l'adresse suivante : www.quebec.ca.

QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE?

Prendre note que les noms des nouveaux récipiendaires de l'Ordre de l'excellence en éducation seront connus cet automne. Durant l'année suivant leur nomination, les récipiendaires seront invités à recevoir leur insigne dans le cadre d'une cérémonie. Seuls les récipiendaires seront contactés.

Nous vous invitons à suivre les réseaux sociaux du ministère de l'Éducation et à consulter Quebec.ca pour connaître les nominations récentes.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En remplissant le formulaire en ligne, vous consentez à ce que le ministère de l'Éducation recueille votre nom et vos coordonnées dans le but de traiter la proposition de nomination ou de promotion que vous déposez. Seuls les membres du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et les membres autorisés du personnel du Ministère y auront accès. Si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, vous ne pourrez pas soumettre la proposition de nomination ou de promotion à l'Ordre. Il en va de même si vous refusez de transmettre les renseignements concernant la personne pour laquelle vous soumettez une proposition de candidature ou de promotion, ou encore ceux qui concernent la personne qui appuie la proposition. Il est possible de consulter ou de demander la rectification de renseignements personnels selon les limites légales prévues.

NOUS JOINDRE

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : oe@education.gouv.qc.ca.

